



Formulaire réservé  
exclusivement aux  
candidatures individuelles

## INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE L'UPPCTSC ASCOM

**Il convient de vous assurer, auprès du responsable du centre d'épreuves choisi (liste accessible depuis le site internet de l'UPPCTSC), que les épreuves que vous souhaitez passer sont organisées à la session de juin 2021.**

Votre demande d'inscription sera à retourner, signée et accompagnée du montant des droits d'inscription au responsable du centre d'épreuves dont vous aurez obtenu l'accord.

**2<sup>nde</sup> SESSION JUIN 2021** - DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **Vendredi 16 avril 2021**

**JE M'INSCRIS AUX EPREUVES DE LA CERTIFICATION ASCOM, évaluant les blocs de compétences ci-après :**

- Support aux activités commerciales de la PME **B1-** bloc n°RNCP35161BC01  
Logiciels (Gestion Commerciale et texteur) : .....
- Support à la gestion des activités de la PME **B2-** bloc n°RNCP35161BC02  
Logiciels (tableur et texteur) : .....
- Contribution à la communication de la PME **B3-** bloc n°RNCP35161BC02  
Wordpress/Elementor + Logiciel de traitement graphique : .....

Madame  Monsieur

Nom de naissance .....

Le cas échéant, nom marital.....

Prénom..... Téléphone.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Courriel..... @ .....

Date de naissance ..... Ville de naissance .....

Département de naissance..... Pays de naissance.....

**JE REGLE LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION, soit :**

**40 € x..... (nombre d'épreuve) = ..... €,**

selon les modalités de paiement indiquées par le responsable de centre.

### PARTICIPATION AUX EPREUVES

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à une ou plusieurs épreuves (selon les horaires fixés). Chaque épreuve donne lieu au versement d'un droit d'inscription. **Le règlement doit obligatoirement intervenir en même temps que l'inscription.**

**Les inscriptions sont définitives.**

*Aucune modification ne sera acceptée ultérieurement. En cas de non participation aux épreuves, il ne sera pas procédé au remboursement du montant des inscriptions. Toutefois, en cas d'absence pour raison de force majeure (constatée par un certificat médical ou toute autre attestation faisant foi), les candidats peuvent demander le report à la session suivante.*

### CONVOICATIONS

Les convocations sont remises par les responsables de centres environ une semaine avant la date des épreuves. Les candidats doivent se présenter, munis **d'une pièce d'identité (exclusivement carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)**, à l'heure exacte et au centre indiqué sur la convocation. **Aucun retard non justifié n'est accepté.**

**RESULTATS ET ATTESTATIONS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES :** la date de publication des résultats est affichée sur [www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr). Les résultats sont adressés, ainsi que les attestations, aux responsables de centres.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux épreuves organisées par l'UPPCTSC

Date :..... Signature :